

tation des derniers temps semblait d'ailleurs avoir rendu réellement malade. D'après des ouvertures faites devant Blochausen et Colnet d'Huart ce furent surtout « les vellétés annexionnistes de certains hauts fonctionnaires qui auraient péniblement affecté » le lieutenant du roi. (40)

Le matin du 9. 9. 1867 le dernier bataillon du 88^e régiment de la garnison prussienne défila devant le prince Henri. Après avoir vécu les occupations de 1914/18 et de 1940/45 nous pûmes doublement partager la joie rétrospective de notre père quand il nous décrivait sa satisfaction d'avoir fait partie du groupe de garçons dansant en 1867 devant la musique militaire prenant la direction de la gare.

L'après-midi du 9 septembre le lieutenant du roi vit passer devant lui les 800 chasseurs luxembourgeois aux baïonnettes fleuries, venus de Diekirch et d'Echternach.

Par deux fois — en 1852 et en 1867 — le gouvernement néerlandais retira au Grand-Duché (sans représentations diplomatiques ou consulaires) la faveur accordée aux ressortissants luxembourgeois d'avoir recours aux légations et consulats néerlandais. La raison principale de ces mesures est à chercher dans l'interminable litige concernant la liquidation des dettes communes d'avant 1830. Par deux fois, le prince Henri vint au secours du Grand-Duché. Après des pourparlers qui se poursuivirent pendant toute une année, il réussit en 1853 à faire revenir le gouvernement néerlandais sur sa décision. En 1867 le stadhouder put obtenir du tsar Alexandre II de charger du moins temporairement les représentants russes des intérêts luxembourgeois, et cela dans tous les pays sauf la France et l'Allemagne ! (41) On sait qu'après que le Luxembourg eut nommé ses propres chargés d'affaires à Paris, à Berlin et à Bruxelles et que la question des dettes fut réglée en 1880, la Hollande ramena la situation d'antan.

Voici maintenant la relation des quelques empreintes laissées dans nos annales parlementaires par la session des Etats de 1867/68 ouverte le 28 octobre par le prince Henri en présence de son épouse. Après que la Commission spéciale instituée le 13 octobre pour se prononcer sur le projet de révision de la Constitution se fut récusée et que l'arrêté royal grand-ducal du 10 septembre concernant la création d'un corps de chasseurs, considéré comme tout aussi anticonstitutionnel, fut rejeté par l'Assemblée des Etats, le baron de TORNACO démissionna et fut remplacé le 3 décembre par Emmanuel SERVAIS. L'ancien plénipotentiaire du Grand-Duché à la Conférence de Londres resta à la tête du gouvernement jusqu'au 26. 12. 1874.

Le 11 octobre 1868 le couple princier se fit recevoir à Vianden où on lui fit goûter (!) la piquette que d'intrépides optimistes avaient réussi à y cultiver. Quant à attribuer au bourgmestre Adolphe PAULY, homme lettré et homme du monde, l'histoire de la réponse classique « Nous en avons encore du beaucoup plus meilleur », nous nous en garderons d'autant plus que ce bobard est en vogue depuis qu'il y a